

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 22 septembre 2014

Recharge des véhicules électriques : De nombreuses places de stationnement publiques et privées dédiées à la recharge des véhicules électriques en France !

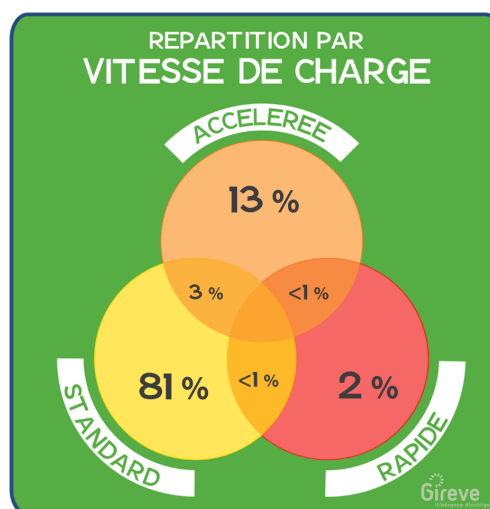


GIREVE et la filière mobilité électrique, représentée par l'Avere-France, se sont mobilisés pour réaliser un recensement exhaustif des points de charge accessibles au public. Aujourd'hui, non moins de 8 600 points de charge sont accessibles aux automobilistes français. Un chiffre en constante augmentation, notamment grâce aux nombreux projets des collectivités territoriales et des opérateurs privés.

Un maillage dense

C'est logiquement dans les zones offrant des services d'autopartage qu'on observe la plus forte densité de solutions de recharge. La plupart de ces stations sont en effet ouvertes aux véhicules des particuliers, comme à Paris, Lyon, Bordeaux ou encore à Nice.

La variété des vitesses de recharge proposée répond quant à elle aux besoins des usagers : stationnement de longue durée, arrêt ponctuel ou trajet en cours.



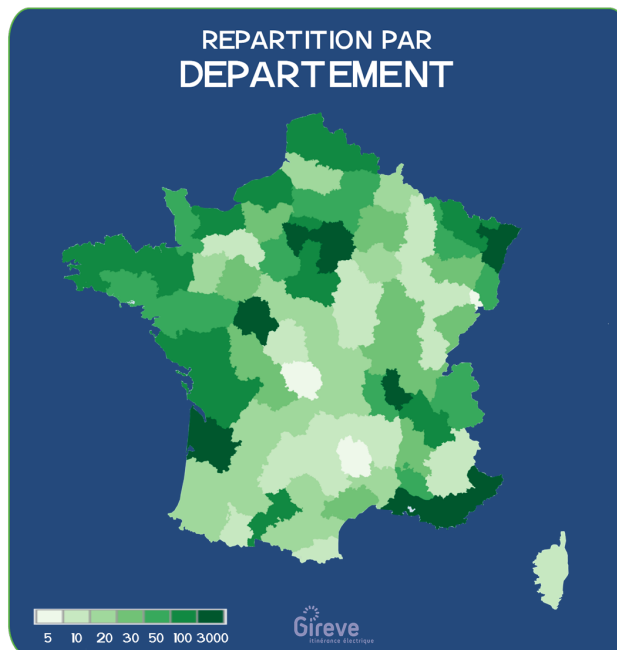
Standard : <7kW ; Accélérée : <22kW ; Rapide : >22kW

Un réseau en développement

Si certains territoires sont particulièrement avancés dans le déploiement d'un maillage efficace, l'implication constante de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs privés devrait permettre de voir émerger un déploiement plus équilibré à travers le pays.

Ainsi, on constate non seulement une augmentation permanente des points de charge installés sur l'espace public, qui représentent aujourd'hui 63 % du total, mais aussi dans les enseignes commerciales 23% et les parkings souterrains 13%.

Malgré tout, on observe encore de fortes disparités territoriales qui tendent encore à limiter l'accès de tous à la mobilité électrique. Etoffer ce maillage reste donc une condition sine qua non à son développement en France. Il est également impératif de relier intelligemment ces différentes initiatives afin de garantir à chaque automobiliste un accès simplifié aux services de l'ensemble des stations.



A propos de Gireve :

GIREVE SAS est une société créée à l'initiative de la Caisse des Dépôts, la Compagnie Nationale du Rhône, EDF, ERDF et Renault pour accélérer le développement de la mobilité électrique. GIREVE développe des services destinés aux opérateurs de la filière, pour une infrastructure visible, accessible et interopérable.

A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique

Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

Contacts presse

Agences VLC* / 914 – Tél : 01 42 52 60 29
Valérie Leseigneur valerie@agencevlc.com / 06 68 80 37 35
Juliette Laniray juliette@agence914.fr / 06 11 76 22 09

Contact GIREVE

Vianney Devienne
Tel. 01 39 53 81 62
vianney.devienne@gireve.com
www.gireve.com

Contact Avere-France

Marie Castelli – Secrétaire générale
Tel. 01 53 25 00 61
marie.castelli@avere-france.org
www.france-mobilite-electrique.org